



Quid contrats de travail étrangers ? Impôts

Par **IOOOra**, le **18/10/2016** à **12:44**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment cela se passe pour les français qui partent travailler à l'étranger svp. Lors de contrats locaux, tout étrangers est tenu de s'acquitter des impôts du pays. Lors du départ et lorsqu'il s'agit de transférer en France les salaires, comment cela se passe t il ? Y a t il une taxe, un impôt ou autre à prendre en considération ? Quelles sont les lois et règlementations?

Merci d'avance,
Bonne journée

Par **fabrice58**, le **19/10/2016** à **01:52**

Ce n'est que la loi et ça dépend de plusieurs paramètres.
Etes vous résident fiscal français ou avez vous transféré votre résidence principale à l'étranger ?

Par **IOOOra**, le **21/10/2016** à **22:15**

Merci pour votre réponse.

Quels sont ces paramètres ?

J'ai quitté la France récemment où je me suis acquitté de mes impôts. Je souhaite partir hors Europe et souhaiterais savoir si en rentrant et transférant mes salaires sur compte français, je dois faire des démarches et payer des impôts ? Je pense à la Russie ou Moyen Orient.